

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Dammarie-lès-Lys
Conseil d'Administration
Du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux le vingt six septembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à 17h55, en Salle du conseil et visioconférence, sous la présidence, en absence du Président, de Madame Françoise FOUQUET, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour après convocation légale.

Etaient présents

Mme Françoise FOUQUET	Vice-Président
M. Alain MIRZA	Conseiller municipal délégué
M. François PETIN	Administrateur
Mme Claudine PETIN	Administrateur
Mme Nadine LANGLOIS	Conseiller municipal
Mme Sarah MACHROUH	Conseiller municipal
M. Bernard ZANCHETTA	Administrateur
Mme Marie-Odile HUET	Administrateur
Mme Amelle STEIN	Administrateur

Personnes excusées avec pouvoir

M. Gilles BATAIL (mandat à Mme Françoise FOUQUET)
Mme Sylvie PAGES (mandat à Mme Nadine LANGLOIS)



Mme FOUQUET, constate que le quorum est atteint, remercie l'assemblée et ouvre la séance à 17h55.



CCAS-2022-028 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 13 juin 2022

Mme FOUQUET demande si les administrateurs ont des questions ou des remarques à formuler concernant le dit compte-rendu. Personne ne lève la main.

Le Conseil d'Administration DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'approuver le compte-rendu du Conseil d'Administration du 13 juin 2022,

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

CCAS-2022-029 - Accord de Coopération des Commissions d'Impayés de Loyers et de la Charte de Confidentialité

L'impayé locatif témoigne généralement de difficultés économiques, sociales et familiales ou encore d'évolutions dans les situations personnelles. La perte d'un logement est source d'exclusion sociale,

Avec la loi relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, l'expulsion locative est traitée avec une approche de prévention. Ce principe a été renforcé par la loi sur l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 avec notamment la volonté d'organiser le traitement coordonné des situations d'expulsion.

Ainsi, l'articulation et la mobilisation des acteurs sociaux et du logement sont à rechercher autour des familles dès les premiers impayés locatifs pour éviter la mise en œuvre d'une procédure contentieuse ou d'expulsion. Le bailleur social a la responsabilité de prévenir et de traiter le plus en amont possible l'impayé locatif de ses locataires. Il peut alors saisir la commission de prévention des impayés locatifs (CPIL) pour trouver une solution partenariale.

Depuis 2011 l'accord de Coopération Locale pour la prévention des impayés de loyer fait l'objet d'une contractualisation entre :

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dammarie-les-Lys ;
- Les Bailleurs sociaux (1001 Vies Habitat, CDC Habitat, Trois Moulins Habitat, Habitat 77, Adoma, Foyers de Seine-et-Marne, et Essonne Habitat),
- Le Préfet de Seine-et-Marne, représenté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- Le Conseil Départemental 77, représenté par la Direction de la Maison Départementale des Solidarités de Melun Val-de-Seine (MDS),
- Les Associations chargées de la mise en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL),

Cet accord était renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre années, soit 2022.

Afin de permettre au plus grand nombre de Dammariens de bénéficier de cette Commission de prévention des impayés locatif, il est proposé de renouveler cet accord et d'intégrer deux bailleurs supplémentaires : Antin Résidences et Vilogia.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de décider :

- d'approuver les termes de la convention
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention et tout document y afférent.

Mme FOUQUET précise que la convention arrive à terme et que nous ajoutons deux bailleurs supplémentaires : Vilogia et Antin Résidences

Mme FOUQUET demande si les administrateurs ont des questions ou des remarques à

formuler concernant le dit compte-rendu.

Madame HUET s'interroge quant au montant des aides que nous serions susceptibles de faire concernant les impayés de loyers, qui lui semble être très bas.

Madame FOUQUET précise alors que les impayés de loyers ne rentrent pas dans le cadre des commissions d'Impayés de Loyers Permanentes et rajoute que c'est exclu du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver les mises à jour de l'accord de coopération pour la prévention des expulsions et de la charte de confidentialité

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer l'accord de coopération pour la prévention des expulsions et la Charte de confidentialité et tout document y afférent,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

CCAS-2022-030 - Convention avec la Ville, France Alzheimer et la Croix Rouge

Mme FOUQUET précise que le point suivant est annulé puisque la convention France Alzheimer et la Croix Rouge appartient au domaine de la Ville.

CCAS-2022-031 - Création de l'école multi-sports adaptés

La refondation de la politique du handicap depuis 2005 a mis la personne en situation de handicap au centre des préoccupations.

Le code du sport indique que « la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général [...] »

La pratique physique régulière est recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour tous à hauteur de trente minutes d'activités physiques par jour. Les personnes en situation de handicap sont tout autant concernées par ces recommandations. Ainsi, la pratique sportive présente des bienfaits tout particulièrement pour les enfants en situation de handicap.

De plus, Le diagnostic de l'ABS a mis en exergue que 12 % de la population Dammarienne, dont 249 enfants, bénéficient d'un dossier MDPH.

Dans le cadre de ses missions, le CCAS est engagé à favoriser l'inclusion des personnes handicapées par le sport. C'est pourquoi, il est proposé la création d'une école multisports

adaptés en faveur des enfants en situation de handicap.

Il s'agit d'une offre qui permette aux enfants en situation d'handicap de trouver plaisir et épanouissement avec des créneaux de multisports et de natation au sein de la salle Jacqueline Auriol et la piscine Jean Boiteux.

L'école accueillera 12 enfants de 6 à 12 ans tous les mercredis après-midi par un éducateur sportif d'AS Mouvement et un éducateur détenteur du BNSSA pour les créneaux de piscine.

Deux cycles de 4 à 5 mois sont proposés en alternance :

Cycle 1 (septembre à janvier)	Cycle 2 (février à juin)
- Multisports 13h30/14h30 (groupe 1)	- Multisports 13h30/14h30 (groupe 2)
- Natation 15h/16h (groupe 2)	- Natation 15h/16h (groupe 1)

Trente-quatre séances sont proposées sur l'année scolaire 2022-2023, soit un coût total de 7074 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de décider :

- D'approuver la création de l'école multisport adaptés en faveur d'enfants en situation de handicap
- De valider le montant de la cotisation annuelle à 130 € pour les Dammariens et 150 € pour les résidents extérieurs à la commune
- D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer tous documents et avenants éventuels relatifs à la mise en œuvre de l'école multisport adaptés en faveur d'enfants en situation de handicap

M. MIRZA expose que grâce aux résultats de l'ABS, démontre que la commune de Dammarie-Les-Lys est confrontée à un pourcentage très élevé de la population qui est concernée par un handicap, soit de 12%, dont 249 enfants, deux classes ULIS, 40 élèves, de ce fait nous avons décidé de mettre en place une école multisport adaptés qui permet à ses élèves de faire du sport un mercredi hors période scolaire.

Madame STEIN indique que c'est une très belle initiative et que c'est un manque pour les enfants handicapés

Mme MACHROUH demande si nous avons bénéficié de la charte Romain Jacob par rapport à cela, au niveau de la Mairie, notamment avec les 12 points et si nous avons eu un partenariat qui a été mis en place.

M. MIRZA répond que non, pas pour le moment.

Mme FOUQUET demande si les administrateurs ont d'autres questions

Le Conseil d'Administration DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : la création de l'école multisports adaptés en faveur d'enfants en situation de handicap à compter du 14 septembre 2022

ARTICLE 2 : de valider le montant de la cotisation annuelle à 130 € pour les Dammariens et à 150 € pour les résidents extérieurs

ARTICLE 3 : d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer tous documents et avenants éventuels relatifs à la mise en œuvre de l'école multisports adaptés en faveur d'enfants en situation de handicap

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.



POINT INFORMATION

Mme FOUQUET donne la parole à Adeline MUDRY afin de présenter le bilan des Commissions Sociales Permanentes d'avril à Juin 2022

Décisions de la CSP d'avril à juin 2022

6 commissions :

- 22 dossiers de demande d'aide facultative dont 16 inscrits par le CCAS, 5 par la MDS et 1 par le CMP
- 3 dossiers refusés :
 - o 1 refus : moyenne économique supérieure aux plafonds d'attribution
 - o 1 refus : hors critère
 - o 1 refus : situation ne justifiant par l'octroi d'une aide

Nature de l'aide	Nombre de demandes	Montant en €		Dossiers refusés / ajournés
		Demandés	Accordés	
Energie	1	603,00 €	300,00 €	
Obsèques	5	4508,00 €	2150,00 €	
Alimentaire	10	950,00 €	500,00 €	
Periscolaire	1	31,50 €	31,50 €	
Divers	5	1106,00 €	334,00 €	3
Total	22	7198,50 €	3315,50 €	3

Mme MUDRY précise que la catégorie « divers » cela peut comprendre les assurances habitations, les mutuelles ou encore des frais pour le Centre Médicaux Psychologique, pour une expertise médicale pour mettre en place une mise sous protection.

Mme FOUQUET, précise que les frais d'obsèques sont les demandes d'aide les plus onéreuses.

Mme HUET précise qu'elle a également eu des retours au Secours Catholique quant aux demandes de participation pour les frais d'obsèques, pour compléter.

Mme FOUQUET remercie le Secours Catholique et les Restos du Cœur qui peuvent palier aux compléments alimentaires.

M. ZANCHETTA précise que toute personne orientée par le CCAS qui se rend au Restos du Cœur se verra toujours repartir avec de quoi manger.

Mme FOUQUET déplore le fait que des personnes malveillantes jettent les denrées non consommées.

M. ZANCHETTA que le gâchis alimentaire, provenant de son association est vraiment déplorable puisque les denrées sont distribuées en fonction des allergies, coutumes ou religion.

Mme FOUQUET remercie de nouveaux les associations pour leur travail remarquable

Bilan sur les manifestations d'avril à juin



QUE S'EST IL PASSÉ EN JUIN?

- **02/06 = LANCEMENT DES ATELIERS THÉRAPEUTIQUES À LA HALTE RÉPIT ALZHEIMER AVEC LA FRÉQUENCE SUIVANTE: 02/06 – 07/06 – 09/06 - 14/06- 21/06 – 23/06 – 28/06 – 30/06 (9 BÉNÉFICIAIRES À CE JOUR)**
- **07/06 = CINÉ SENIORS = 32 PARTICIPANTS**

QUE S'EST IL PASSÉ EN JUILLET?

- **06/07= FORUM SANTÉ DE LA CAMVS AU PARC DE L'ABBAYE**
- **20/07 = SANTÉ VOUS BIEN = GYM DOUCE = 10 PARTICIPANTS**
- **22/07 = JOURNÉE INTERGÉNÉRATIONNELLE (ACTEURS – SERVICE JEUNESSE • RÉSIDENCE INTERO • ÉDUCATRICE SPORTIVE NATHALIE POUY)**
- **27/07 = SANTÉ VOUS BIEN = MARCHÉ NORDIQUE = 4 PARTICIPANTS**
- **ATELIERS THÉRAPEUTIQUES À LA HALTE RÉPIT TOUS LES MARDIS ET JEUDI MATIN**



Madame MUDRY précise que la date du 22/07 concernant la journée intergénérationnelle avait dû être décalée en raison de la canicule et des températures beaucoup trop élevées

QUE S'EST IL PASSÉ EN AOÛT?

- **03/08 = SANTÉ VOUS BIEN = YOGA = 11 PARTICIPANTS**
- **16/08 = CINÉ SENIORS = 39 PARTICIPANTS**
- **30/08 = GÉOCATCHING PROPOSÉ PAR DELTA 7 = 7 INSCRITS (RANDONNÉE CONNECTÉE SOUS FORME DE RALLYE DE 2H)**
- **FERMETURE ANNUELLE DE LA HALTE RÉPIT**

Madame MUDRY explique ce qu'est le géocatching qui consiste à utiliser une tablette avec des données GPS où la personne doit chercher des indices, en quelque sorte une chasse aux trésors nouvelle génération.

Madame MUDRY précise que la HALTE RÉPIT était fermée en Août et a rouvert en Septembre

Présentation programme Semaine Bleue

PROGRAMME

◦ Lundi 3 octobre

9h – 12h Initiation à la langue des signes

Les Volubilis

16h : Cinéma « les Vieux Fourneaux 2 »

La cartonnerie

Participation 3€

◦ Mardi 4 octobre

9h-11h30 Atelier Terrarium

Résidence Intergénérationnelle

Salle club house

14h – 17h : Pétanque Terrain de l'Abbaye du Lys

◦ Mercredi 5 octobre

Les volubilis

9h – 12h : Manucure

14h30 – 17h Art et Déco

◦ Jeudi 6 octobre

11h – 17h : Restaurant « Pizzeria Sicilia »

Participation 5€

◦ Vendredi 7 octobre

9h – 10h : Gymnastique

10h30 – 11h30 : Yoga

14h – 17h : Karaoké

Espace Albert Schweitzer

Mme MUDRY clôture en précisant que les inscriptions sont quasi complètes

Mme HUET demande s'il faut s'inscrire

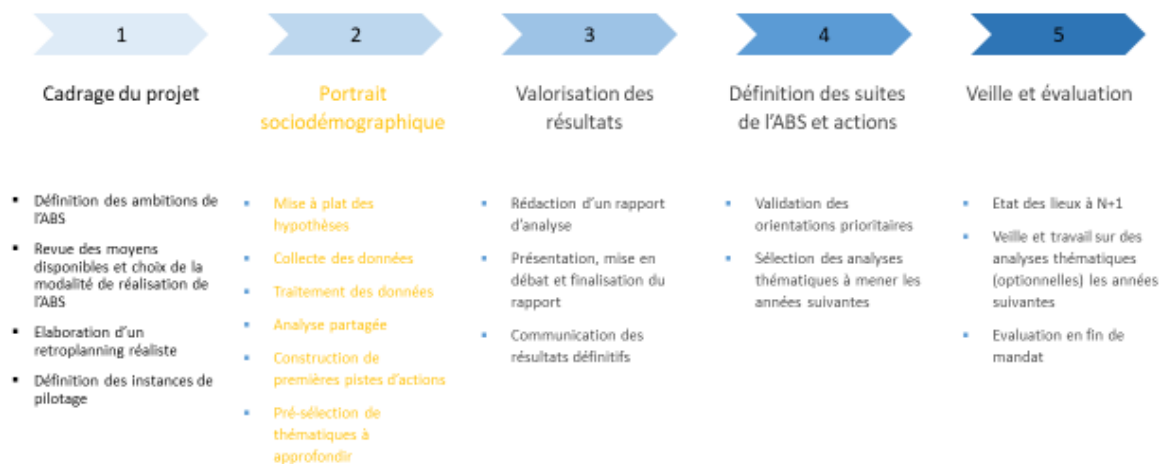
Mme MUDRY répond que oui, car les places sont limitées

POINT SUR L'ABS

Madame MUDRY précise qu'elle a fait un point très succinct de l'ABS

Madame MUDRY indique qu'elle a mis en jaune là où nous nous situons

LES GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION DE L'ABS



A QUOI SERT UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ?

- Connaître son territoire, ses forces, ses faiblesses et les opportunités,
- Connaître son public, ses attentes ses besoins,
- Éclairer la décision, orienter ou réorienter son action,
- Instaurer un dialogue entre les acteurs.

Conseil d'administration du 26/09/2022

3

Madame Mudry ajoute que l'ABS a commencé l'année dernière, le prestataire a rencontré les élus, le CCAS, les agents de la ville sur les services stratégiques et il est également cherché de l'information des données auprès de Pôle Emploi, INSEE, différentes collectes d'informations et qu'il a pu nous donner le portrait Sociaux Démographiques et elle va nous donner les éléments à retenir et où on aura l'après qui nous permettra d'avoir une feuille de route plus précise au courant du mois d'Octobre, notamment en terme de délais.

Diagnostic de territoire de Dammarie-lès-Lys

Ce qu'il faut retenir

Conseil d'administration du 26/09/2022

4

Démographie, ménages et familles

- Population croissante liée aux naissances, démographie constante
- Population qui rajeunit (23 % de la population: 0-14 ans / 19% de la population: 15-29 ans)
- 9030 ménages (Augmentation du nombre de personnes seules : 36,5% des ménages- Baisse du nombre de couples avec enfants : 48% des ménages)

Enfance, jeunesse, parentalité

- Taux de couverture de l'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) bas et en baisse depuis 2013 : 46,8 %
- Jeunesse dans les quartiers : peu mobile, en recherche d'espaces et activités de proximité
- Familles monoparentales en constante augmentation : 22,8 % des familles

Conseil d'administration du 26/09/2022

5

Santé, social, handicap

- Croissance ralentie des personnes âgées depuis 2013
- Offre de santé satisfaisante mais départs en retraite à venir
- 12 % de la population ont des droits ouverts à la MDPH dont 249 enfants

Habitat, mobilité, cadre de vie

- Commune densément peuplée
- Concentration de logements sociaux : 35,8 % avec faible vacance
- Usage majoritaire de la voiture pour les déplacements sur la communauté d'agglomération : 55,1% contre 34,3% pour les transports en commun

Conseil d'administration du 26/09/2022

6

Mme HUET intervient sur « l'offre de santé satisfaisante » en précisant qu'il ne s'agit pas des médecins généralistes

Mme MUDRY confirme que c'est des échanges qu'il y a eu en interne, Monsieur Rocheteau avec les éléments qu'il a, il le retranscrit comme cela, mais en effet depuis quelques années le nombre de généralistes a baissé, notamment sur Dammarie-Lès-Lys et qu'effectivement il est difficile pour la population d'avoir un nouveau médecin traitant.

5 thématiques ressorties du diagnostic de territoire:

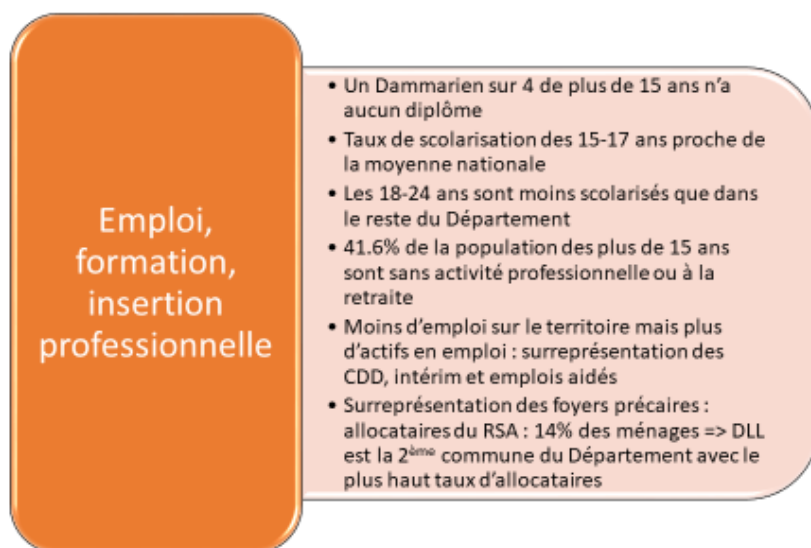
- Les services aux familles
- La jeunesse
- Les familles monoparentales
- L'insertion professionnelle
- L'accès à la santé, l'accompagnement au vieillissement

Le COPIL s'est porté sur la thématique de **l'insertion professionnelle**, souhaitant la penser en terme de parcours : scolarité, formation - études supérieures – emploi

Un redéploiement d'une démarche auprès des habitants est également souhaité.

Conseil d'administration du 26/09/2022

8



Conseil d'administration du 26/09/2022

7

Mme MUDRY conclue que **M. ROCHETEAU** a sortis 5 thématiques (les services aux familles, la jeunesse, les familles monoparentales, l'insertion professionnelle et l'accès à la santé l'accompagnement au vieillissement) donc il y a eu le comité de pilotage et l'orientation qui va en ressortir c'est l'insertion professionnelle l'idée étant de la penser en termes de parcours en pensant vraiment scolarité, formation, pas juste emploi en tant que tel.

On suppose qu'on va toucher à ces emplois précaires, aux familles monoparentales dont on a parlé avant, afin de voir les choses le plus large possible et le souhait c'est d'avoir un redéploiement auprès des habitants avec des ateliers qui il y a eu en première phase : ateliers / habitants puis ateliers jeunes.

Les ateliers habitants ont eu moins de succès que les habitants jeunes et c'est justement pour pouvoir relancer cette dynamique et rechercher ce que pensent les dammariens un peu plus et être moins sur des données chiffrées et froides afin d'en tirer des conclusions afin de savoir ce

que disent les gens.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés avec l'annulation d'un point et personne n'ayant plus de questions particulières à poser, **Mme FOUQUET** remercie l'assemblée et lève la séance à 17h40.

